

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRAN IMMOBILIER

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

12

Adresse de l'entreprise : 7 Impasse Rudolf Diesel

33700 MERIGNAC

Durée de l'exercice précédent *

12

Numéro SIRET * 4 4 7 4 9 4 0 2 2 0 0 0 3 4

Néant *

				Exercice N, clos le, 30062024	N-1 30062023
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 425	280
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	Signé par :  F9AB575400654CD...	
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO	182 939	182 939
	Terrains	AP	AQ	639 463	444 991
	Constructions	AR	AS		194 472
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	183 067	175 483
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		7 584
	Immobilisations en cours	AX	AY		11 078
	Avances et acomptes	CS	CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		CU	CV	16 316	16 316
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB	BC	4 996 596	141 121
	Autres participations	BD	BE		4 855 476
	Créances rattachées à des participations	BF	BG		4 410 284
	Autres titres immobilisés	BH	BI	16 518	16 518
	Prêts	BJ	BK	6 043 324	770 020
	Autres immobilisations financières *				5 273 304
					4 862 576
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO	4 761 660	4 761 660
	En cours de production de biens	BP	BQ		4 757 053
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	Marchandises	BV	BW	4 873	4 873
DIVERS	CREANCES	BX	BY	791 157	791 157
	Clients et comptes rattachés (3) *	BZ	CA	48 714	48 714
	Autres créances (3)	CB	CC		37 706
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CF	CG	70 434	70 434
	Disponibilités	CH	CI		75 826
Comptes de régularisation		CH	CI	31 813	31 813
	Charges constatées d'avance (3) *	CJ	CK	5 708 651	5 708 651
		CW			5 845 930
		CM			
		CN			
		CO	1A	11 751 975	770 020
					10 981 955
					10 708 506
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des im- mobilisations financières nettes :	CP	4 871 993	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété: *	Immobili- sations :				Créances :

Désignation de l'entreprise SAS SAFRAN IMMOBILIER				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000 000	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 570 317	2 576 982
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(17 160)	(6 665)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 653 158	3 670 317
	Autres fonds propres	DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	TOTAL (II)	DP		
	Provisions pour risques	DQ		4 000
DETTE(S) (4)	Provisions pour charges	DR		4 000
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 463 564	2 574 514
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 586 458	3 210 520
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 823	39 126
	Dettes fiscales et sociales	DY	189 780	226 432
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	1 046 729	968 153
	Produits constatés d'avance (4)	EB	20 444	15 444
	TOTAL (IV)	EC	7 328 798	7 034 189
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	10 981 955	10 708 506
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 094 756	6 530 524
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créiteurs de banques et CCP	EH	1 958 996	1 873 875	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRAN IMMOBILIER

Néant *

		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	FD	FE	FF		425 000
	biens*					
	services *	FG	FH	FI	623 740	975 151
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	623 740	1 400 151
	Production stockée *			FM	70 572	(397 348)
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	2 000	6 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	64 239	76 404
	Autres produits (1) (11)			FQ	131	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					760 682	1 085 207
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	139 785	111 441
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	330 300	472 289
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	34 992	29 810
	Salaires et traitements *			FY	181 321	191 457
	Charges sociales (10)			FZ	66 557	68 624
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations	- dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3) - dotations aux provisions	HS	GA	32 990
					GB	
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	1 075	13
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			787 021	908 005
				GF	(26 339)	177 201
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GJ	55 615	42 778
CHARGES FINANCIERES	Produits financiers de participations (5)			GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN		
	Différences positives de change			GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	55 615	42 778
		Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	15 260	1 819
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 323	6 247
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
		Total des charges financières (VI)			19 583	8 066
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GU	36 032	34 712
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	9 693	211 913

(4)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS SAFRAN IMMOBILIER			Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			Exercice N	Exercice N-1		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	61 176		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	61 176		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	83 624		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	4 705		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	88 328		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(27 152)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	(300)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	877 473		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	894 632		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(17 160)		
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières		HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	4 696		
	- Crédit-bail immobilier		HQ	4 671		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)		RD			
	(9) Dont transferts de charges		A1	60 239		
(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	76 404		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives	A6	obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CHARGES S/ EXERCICES ANTERIEURS				83 624		
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOB CEDEES				4 705		
PRODUITS S/ EXERCICES ANTERIEURS				61 176		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)Néant *

Désignation de l'entreprise SAS SAFRAN IMMOBILIER

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
					1	2 Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	3 Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1	D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	8 684	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG	182 939	KH	KI
	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ	184 442	KK	KL
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP	523 758	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS		KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	59 017	KW	KX
	Matériel de transport *			KY	194	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	149 545	LC	LD 1 895
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	1 099 896	LO	LP	1 895
	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations			8U	4 552 461	8V	8W 460 452
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	15 181	1U	1V 1 336
	TOTAL IV		LQ	4 567 642	LR	LS	461 788
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	5 676 221	ØH	ØJ	463 683
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3 Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	259	LW 8 425 1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	182 939 LZ
Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	184 442 MC
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG	68 738	MH	455 020 MI
Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	59 017 MO
	Matériel de transport	IV		MP		MQ	194 MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	27 584	MT	123 856 MU
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG	96 321	NH 1 005 469 NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	5 029 430	NK 2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	96 580	ØL 6 043 324 ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

5 bis**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES****DGFIP N° 2054 bis 2024**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Exercice N clos le : **3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 4**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS SAFRAN IMMOBILIER**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

--

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

--

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

--

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	8 404	PF	280	PG	259	PH	8 425			
TOTAL I			RK	8 404	RM	280	RN	259	RO	8 425			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM	70 088	PN	3 689	PO		PQ	73 777			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	411 614	PW	23 633	PX	64 033	PY	371 214			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	53 286	QE	1 760	QF		QG	55 046			
	Matériel de transport		QH	105	QI	65	QJ		QK	170			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	144 287	QM	3 564	QN	27 584	QO	120 268			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL II			QU	679 381	QV	32 710	QW	91 617	QX	620 474			
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	687 785	ØP	32 990	ØQ	91 876	ØR	628 899			
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6				
	Sur sol d'autrui	R8	R9	S1	S2	S3			S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S6	S7	S8	S9	T1			T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U2	U3	U4	U5	U6			U7				
	Matériel de transport	U9	V1	V2	V3	V4			V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V7	V8	V9	W1	W2			W3				
	Emballages récup. et divers	W5	W6	W7	W8	W9			X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO				
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ					
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILANDésignation de l'entreprise : **SAS SAFRAN IMMOBILIER**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 000	5W		5X	4 000	5Y
	TOTAL II		5Z	4 000	TV	TW	4 000	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A		6B		6C		6D
		6E		6F		6G		6H
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		9U	125 861	9V	15 260	9W		9X
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
		6N		6P		6R		6S
		6T		6U		6V		6W
	Sur stocks et en cours	6X		6Y		6Z		7A
	Sur comptes clients	7B	125 861	TY	15 260	TZ		UA
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7C	129 861	UB	15 260	UC	4 000	UD
TOTAL III				UE		UF	4 000	
TOTAL GENERAL (I + II + III)				UG	15 260	UH		
Dont dotations et reprises				UJ		UK		
Dont dotations et reprises								

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Néant

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRAN IMMOBILIER							Néant <input type="checkbox"/>		
DE L'ACTIF CIRCULANT	CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
	Créances rattachées à des participations		UL	4 996 596	UM	4 996 596	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	16 518	UV	16 518	UW		
	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	791 157		791 157			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provision pour dépréciation antérieurement constituée *	UO)					
	Personnel et comptes rattachés		UY	200		200			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 719		1 719			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 020	4 020			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 449	4 449			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	38 326		38 326			
	Charges constatées d'avance		VS	31 813		31 813			
	TOTAUX			VT	5 884 798	VU	5 884 798	VV	
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y						
Autres emprunts obligataires (1)			7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 958 996	32 655	1 926 341			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	504 568	196 868	228 329	79 371		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	12 009	12 009				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	21 823	21 823				
Personnel et comptes rattachés			8C	21 150	21 150				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	21 067	21 067				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	141 618	141 618				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 945	5 945				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J						
Groupe et associés (2)			VI	3 574 449	3 574 449				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 046 729	1 046 729				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2						
Produits constatés d'avance			8L	20 444	20 444				
TOTAUX			VY	7 328 798	VZ	5 094 756	2 154 670	79 371	
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	193 499	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRAN IMMOBILIER

Néant Exercice N, clos le :
30062024

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	4 775
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	417
Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D))	RB)
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	

Réintegrations prévues à l'article 155 du CGI*

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régime d'imposition particulier et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II . DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
		- imposées au taux de 0 %			
		- imposées au taux de 19 %			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
		- imputées sur les déficits antérieurs			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A)
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .

Majoration d'amortissement *

Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9	Dont déduction exceptionnelle similaire de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI)
	Dt déd. exc. (art.39 décies A)	YA	Dt déd. exc. (art.39 décies B)	YB	Dt déd. exc. (art.39 décies C)	YC	Dt déd. exc. (art.39 décies D)
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL			

Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{	bénéfice (I moins II)	XI	1 232	
		déficit (II moins I)			

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	
-----------------	---	----	---	--

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :
30062024

WA

WB

XE 5 192

XW

XY

I7

K7

I8

ZN 13 000

WN

WO

XR

WQ 500

Y1

Y3

WR 18 692

WS 17 160

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZX

ZY

XD

XF

XS

XG 300

Y2

XH 17 460

XJ

XL 1 232

XO 0

2058A - Réintégrations diverses au 30/06/2024

Libellé	Montant
NEUTRALISATION DEPENSE DE MECENAT	500
Totalisation	500

2058A - Déductions diverses au 30/06/2024

Libellé	Montant
RAD-REDUCTION IMPOT MECENAT REDUCTION MECENAT	300
Totalisation	300

Désignation de l'entreprise SAS SAFRAN IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	30 060
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	1 232
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	28 828
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	28 828
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	28 662
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRAN IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/> *										
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC			AFFECTIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB										
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(6 665)				- Autres réserves	ZD (6 665)										
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Dividendes	ZE										
	TOTAL I	ØF	(6 665)						Autres répartitions	ZF										
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II ZH (6 665)										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N : Exercice N-1 :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS											
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	154 385 152 235										
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)					J8	4 594		XQ	4 790 16 495										
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU											
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	27 111 131 171										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	144 015 172 388										
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ 330 300 472 289										
IMPOSTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	4 889										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	30 103 29 810										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	34 992 29 810										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	158 216										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	60 009										
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *								ØB	181 035										
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	% % %										
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR											
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH										
REGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0% JL										
							Plus-values à 19%	JM		Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0% JO										
							Plus-values à 19%	JP		Imputations JF										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRAN IMMOBILIER

Néant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1 TITRES DE PARTICIPA	13 000			13 000
	2 AGENCEMENTS	68 738		64 033	4 705
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ①	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ②	Court terme ③	Long terme ④			Plus-value taxables à 19% (1) ⑤
			19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	(13 000)					(13 000)
	(4 705)	(4 705)				

II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)	(4 705)				(13 000)
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : **SAS SAFRAN IMMOBILIER**

Néant *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values émanant des sociétés détenues par l'APRIS.

Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS SAFRAN IMMOBILIER**

Néant *

- ①** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2024

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRAN IMMOBILIER					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2			
TOTAL (ligne 1 et 2)		3			
Prélèvements opérés		4			
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5			
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		6			
TOTAL (ligne 4 et 5)		7			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS SAFRAN IMMOBILIER**Néant *Exercice ouvert le : **01072023** et clos le : **30062024**

Durée en nombre de mois

12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	623 740
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	60 239
TOTAL 1	OX	683 979

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	131
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 000
Variation positive des stocks	OD	70 572
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	72 703

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	322 094
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	138 506
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	196
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 075
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	461 871

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	294 811
-----------------------------	------------------------------------	----	----------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	294 811
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX		683 979
Effectifs au sens de la CVAE		EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	GZ		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR		



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

SAFRAN IMMOBILIERS.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024
SAFRAN IMMOBILIER S.A.S.
7 Impasse Rudolf Diesel - 33700 Mérignac

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

SAFRAN IMMOBILIER S.A.S.

7 Impasse Rudolf Diesel - 33700 Mérignac

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

A la collectivité des Associés de la société SAFRAN IMMOBILIER S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des Associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAFRAN IMMOBILIER S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 13 mars 2025

KPMG SA

Aurélie Lalanne
Associée

Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Etat exprimé en euros				
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 425		8 425	
	Fonds commercial (1)				280
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	182 939		182 939	
	Constructions	639 463	444 991	194 472	226 498
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	183 067	175 483	7 584	11 078
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	16 316		16 316	
	Créances rattachées à des participations	4 996 596	141 121	4 855 476	4 410 284
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	16 518		16 518	15 181
	TOTAL (II)	6 043 324	770 020	5 273 304	4 862 576
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	4 761 660		4 761 660	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
		4 873		4 873	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	791 157		791 157	
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	48 714		48 714	964 497
	Capital souscrit appelé, non versé				37 706
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance	70 434		70 434	75 826
		31 813		31 813	10 848
	TOTAL (III)	5 708 651		5 708 651	5 845 930
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		11 751 975	770 020	10 981 955	10 708 506

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

4 871 993

4 425 466

Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	30/06/2024	30/06/2023
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel		1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
RESERVES			
Réserve légale		100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		2 570 317	2 576 982
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		(17 160)	(6 665)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		3 653 158	3 670 317
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres			
Provisions			
Provisions pour risques			4 000
Provisions pour charges			
Total des provisions			4 000
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 463 564	2 574 514
Emprunts et dettes financières divers (3)		3 586 458	3 210 520
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 823	39 126
Dettes fiscales et sociales		189 780	226 432
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 046 729	968 153
Produits constatés d'avance (1)		20 444	15 444
Total des dettes		7 328 798	7 034 189
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		10 981 955	10 708 506
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(17 159,57)	(6 665,11)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		5 094 756	6 530 524
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 958 996	1 873 875
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			425 000
	Production vendue (Services et Travaux)	623 740	623 740	975 151
	Montant net du chiffre d'affaires	623 740	623 740	1 400 151
	Production stockée		70 572	(397 348)
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		2 000	6 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		64 239	76 404
	Autres produits		131	
	Total des produits d'exploitation (1)	760 682		1 085 207
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements		139 785	111 441
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		330 300	472 289
	Impôts, taxes et versements assimilés		34 992	29 810
	Salaires et traitements		181 321	191 457
	Charges sociales du personnel		66 557	68 624
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		32 990	34 372
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		1 075	13
	Total des charges d'exploitation (2)	787 021		908 005
RESULTAT D'EXPLOITATION			(26 339)	177 201

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

		RESULTAT D'EXPLOITATION	(26 339)	177 201
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	55 615		42 778
	Total des produits financiers	55 615		42 778
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 260 4 323		1 819 6 247
	Total des charges financières	19 583		8 066
	RESULTAT FINANCIER	36 032		34 712
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 693		211 913
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	61 176		381
	Total des produits exceptionnels	61 176		381
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	83 624 4 705		220 699
	Total des charges exceptionnelles	88 328		220 699
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(27 152)		(220 318)
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	(300)		(1 740)
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	877 473 894 632		1 128 365 1 135 030
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(17 160)		(6 665)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 981 955 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **877 473** euros et un total **charges** de **894 632** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-17 160 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Constructions	50 ans
Agencement des constructions	de 10 à 25 ans
Agencements sur sol d'autrui	10 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans

Stocks et en cours

Le stock figurant au bilan 30/06/2024 correspond aux terrains et ensembles immobiliers acquis par la société ainsi qu'aux travaux engagés au cours de l'exercice et au cours des exercices précédents en vue de leur revente dans le cadre d'activités de marchand de bien.

L'évaluation de ce stock comprend le coût d'acquisition et ses frais accessoires, ainsi que les travaux de remise en état et études effectués dans le cadre de ces projets immobiliers.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Concernant l'évaluation du stock de Mérignac, la société a pris l'option, sur les années passées, de comptabiliser dans le coût de revient les frais financiers affectables directement à l'acquisition du terrain.

Les frais relatifs à l'ancien permis de construire ont été abandonnés sur l'exercice, compte tenu du fait qu'un nouveau permis de construire, portant sur un nouveau projet, a été obtenu sur l'exercice. Les frais abandonnés s'élèvent à 65 965 euros et ils ont été comptabilisés en charges exceptionnelles au 30/6/2024.

Concernant l'évaluation du stock HAUT LIVRAC et FELIX FAURE, les frais financiers n'ont pas été pris en compte. Ils ont été laissés en charge sur l'exercice car ils sont compensés pour partie par les loyers perçus au titre des baux existants sur ces ensembles immobiliers.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Au 30/06/2024, il figure toujours la créance sur la SCCV FORUM DU LAC pour un montant de 349 714 €.

Il a été pris comme décision par les associés de ne pas provisionner cette créance, compte tenu que cette société dispose des liquidités suffisantes sur un compte séquestre pour pouvoir honorer sa dette à moyen terme.

Par ailleurs, la créance sur la SCCV LES LUMIERES qui s'élève à 172 985 € n'a pas fait l'objet de provision pour clients douteux, compte tenu du contexte économique difficile que connaît cette structure dans la commercialisation de ses appartements.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres éléments significatifs

Le contexte inflationniste actuel ainsi que le durcissement des Mairies pour l'obtention des permis de construire ralentissent la société SAFRAN IMMOBILIER dans le lancement de nouveaux projets.

La baisse des produits d'exploitation au 30/6/2024 s'explique notamment par le fait que les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont moins importants cette année, compte tenu que les honoraires relatifs aux encours de travaux des programmes actuels ont principalement été facturés sur les exercices précédents, et qu'au 30/6/2024, il n'avait pas été lancé de nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La prochaine convention d'assistance sera mise en place sur le mois de septembre 2024.

Par ailleurs, on précisera que le chiffre d'affaires de l'année précédente comprenait une vente de marchand de biens pour 425 000 euros.

A noter qu'il a été comptabilisé en produit exceptionnel la somme de 49 498 euros au titre de la reprise d'une provision sur litige avec le syndic de copropriété d'une ancienne résidence nommée La Palmeraie.

De plus, il est à indiquer qu'il a été déprécié à 100% les titres d'une des filiales de Safran Immobilier, compte tenu de la situation nette négative de cette structure au 30/6/2024 et compte tenu du projet de dissolution de celle-ci d'ici le 31/12/2024. La provision pour dépréciation financière qui a été comptabilisée au 30/6/2024 s'élève à 13 000 euros.

La continuité d'exploitation n'est cependant pas compromise pour les prochains exercices. De nouveaux programmes sont déjà planifiés pour le début d'année 2025 et des efforts d'économie de charges de fonctionnement ont été mis en place sur l'exercice.

Enfin, un des projets immobiliers situé à l'étranger connaît du retard dans l'avancement des travaux. Compte tenu de l'augmentation significative des prix des sous-traitants pour les travaux, des apports financiers complémentaires ont dû être faits par SAFRAN IMMOBILIER sur l'exercice au titre de ce programme immobilier. Les travaux de remise en état des villas déjà construites sont en cours, afin de permettre leur commercialisation sur les prochains exercices.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société SAFRAN IMMOBILIER a souscrit plusieurs crédits promoteurs à court terme en vue de financer l'acquisition de terrains et les études dans le cadre d'opérations de marchand de biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Par ailleurs, la société a soucrit un emprunt sur 10 ans pour pouvoir finaliser l'acquisition des parcelles de terrain pour le lotissement HAUT LIVRAC.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement Autres	8 684				259	8 425	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 684				259	8 425	
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	182 939 184 442 523 758 59 017 194 149 545 1 895 27 584				68 738 1 895 27 584	182 939 184 442 455 020 59 017 194 123 856	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 099 896				96 321	1 005 469	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	4 552 461 15 181		460 452 1 336			5 012 912 16 518	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 567 642		461 788			5 029 430	
	TOTAL	5 676 221		463 683		96 580	6 043 324	

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles	8 404	280	259	8 425
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 404	280	259	8 425
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	70 088 411 614 53 286 105 144 287	3 689 23 633 1 760 65 3 564	64 033 27 584	73 777 371 214 55 046 170 120 268
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	679 381	32 710	91 617	620 474
	TOTAL	687 785	32 990	91 876	628 899

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag. Instal. technique matériel outillage industriels Instal. générales Agenct aménagt divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	
					30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres		4 000		4 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 000		4 000	
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur immobilisations {incorporelles corporielles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	125 861	15 260		141 121
PROVISIONS POUR DEPRECATION		125 861	15 260		141 121
TOTAL GENERAL		129 861	15 260	4 000	141 121

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		15 260	4 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	4 996 596	4 996 596	
	Prêts (1) (2)	16 518	16 518	
	Autres immobilisations financières	791 157	791 157	
	Clients douteux ou litigieux	200	200	
	Autres créances clients	1 719	1 719	
	Créances représentatives des titres prêtés	4 020	4 020	
	Personnel et comptes rattachés	4 449	4 449	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 326	38 326	
	Impôts sur les bénéfices	31 813	31 813	
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 813	31 813	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	38 326	38 326	
	Divers	38 326	38 326	
	Groupe et associés (2)	38 326	38 326	
	Débiteurs divers	38 326	38 326	
	Charges constatées d'avances	38 326	38 326	
TOTAL DES CREANCES		5 884 798	5 884 798	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles (1)	1 958 996	32 655	1 926 341
	Autres emprunts obligataires (1)	504 568	196 868	228 329
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	12 009	12 009	79 371
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	21 823	21 823	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	21 150	21 150	
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 067	21 067	
	Personnel et comptes rattachés	141 618	141 618	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 945	5 945	
	Impôts sur les bénéfices	3 574 449	3 574 449	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 046 729	1 046 729	
	Obligations cautionnées	20 444	20 444	
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 444	20 444	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 444	20 444	
	Groupe et associés (2)	20 444	20 444	
	Autres dettes	20 444	20 444	
	Dette représentative de titres empruntés	20 444	20 444	
	Produits constatés d'avance	20 444	20 444	
TOTAL DES DETTES		7 328 798	5 094 756	2 154 670
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		193 499		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2024

Total des Produits à recevoir	36 646
Autres créances	36 646
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>36 646</i>

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/06/2024
Total des Charges à payer		76 525
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		32 978
INTERETS COURUS	323	
INTERETS COURUS	32 655	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 008
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	1 008	
Dettes fiscales et sociales		28 741
PERS CONGES PAYES	21 150	
ORG SOC CONGES A PAYER	7 512	
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	79	
Autres dettes		13 798
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	5 703	
CHARGES A PAYER	8 095	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		31 813	
		31 813	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			31 813

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		20 444	20 444
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			20 444

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Etat exprimé en euros	30/06/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice			4 000,00	250,0000	1 000 000,00
Emises pendant l'exercice					
Remboursées pendant l'exercice					
Du capital social fin d'exercice			4 000,00	250,0000	1 000 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

30/06/2024

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		623 740
Production vendue Services		623 740
<i>HONO AMO MEDOQUINE</i>	118 950	
<i>HONORAIRES AMO IMPRESSION BASSIN</i>	53 813	
<i>HONORAIRES AMO 5E AVENUE</i>	114 000	
<i>HONO AMO LUMIERES</i>	92 037	
<i>HONO AMO ESP FORUM TALENCE</i>	55 000	
<i>LOYERS EXO HAUT LIVRAC</i>	27 997	
<i>LOYERS PARKINGS EXO HT LIVRAC</i>	14 400	
<i>LOYERS HAUT LIVRAC</i>	32 479	
<i>INDEMNITE BAIL PRECAIRE FELIX FAURE</i>	24 000	
<i>SOUS LOCATION BUREAUX SIC</i>	55 042	
<i>SOUS LOCATION BUREAU TERRAQUITAINE</i>	22 594	
<i>SOUS LOCATION BUREAU HEXAGONE</i>	1 045	
<i>SOUS LOCATION BUREAU EDIFICES</i>	12 383	

Chiffre d'affaires par marché géographique		623 740
Chiffre d'affaires FRANCE		623 740
<i>HONO AMO MEDOQUINE</i>	118 950	
<i>HONORAIRES AMO IMPRESSION BASSIN</i>	53 813	
<i>HONORAIRES AMO 5E AVENUE</i>	114 000	
<i>HONO AMO LUMIERES</i>	92 037	
<i>HONO AMO ESP FORUM TALENCE</i>	55 000	
<i>LOYERS EXO HAUT LIVRAC</i>	27 997	
<i>LOYERS PARKINGS EXO HT LIVRAC</i>	14 400	
<i>LOYERS HAUT LIVRAC</i>	32 479	
<i>INDEMNITE BAIL PRECAIRE FELIX FAURE</i>	24 000	
<i>SOUS LOCATION BUREAUX SIC</i>	55 042	
<i>SOUS LOCATION BUREAU TERRAQUITAINE</i>	22 594	
<i>SOUS LOCATION BUREAU HEXAGONE</i>	1 045	
<i>SOUS LOCATION BUREAU EDIFICES</i>	12 383	

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		30/06/2024
Total des produits exceptionnels		61 176
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		61 176
<i>PRODUITS /EXO ANTERIEURS</i>	61 176	
Total des charges exceptionnelles		88 328
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		83 624
<i>CHARGES /EXERCICES ANTERIEURS</i>	83 624	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		4 705
<i>VAL NET COMPT ELEM ACTIF CORP</i>	4 705	
Résultat exceptionnel		(27 152)

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	HONORAIRES CAC							
	30/06/2024	30/06/2023	%	%	30/06/2024	30/06/2023	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur KPMG Filiales intégrées globalement	7 928	6 401	100,00	100,00				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur KPMG Filiales intégrées globalement								
Sous-total	7 928	6 401	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	7 928	6 401	100,00	100,00				

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	30/06/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties HYPOTHEQUE SUR EMPRUNT FINANCIER		81 504	
		81 504	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		81 504	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Effectif moyen

30/06/2024

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
Cadres & professions intellectuelles supérieures		
Professions intermédiaires		
Employés		5
Ouvriers		
TOTAL		5

Filiales et participations

1 / 0

Etat exprimé en euros

30/06/2024

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAFRAN IMMOBILIER AKASHA LIMITEE	5 292		50,00	2 646	
SAFRAN IMMOBILIER COMMERCIALISATION	50 000	(2 801)	100,00	13 000	2 646
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAFRAN IMMOBILIER AKASHA LIMITEE	4 868 476			329 048	
SAFRAN IMMOBILIER COMMERCIALISATION					(179 749)
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
Capital	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
Capitaux propres	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals donnés					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					